

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

La Municipalité de la commune de Champagne,

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP),
porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 9 décembre 2021,
le Conseil communal a adopté les préavis municipaux suivants :

- | | |
|-------------------------------|---|
| Préavis municipal n° 6 (21) : | Renouvellement à la Municipalité d'engager des dépenses extrabudgétaires imprévisibles et exceptionnelles, sans préavis pour un montant de CHF 10'000.- par cas |
| Préavis municipal n° 7 (21) : | Demande d'adoption du budget 2022 Entente intercommunale de la STEP de Champagne |
| Préavis municipal n° 8 (21) : | Budget communal 2022 |
| Préavis municipal n° 9 (21) : | Fixation du plafond d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021 - 2026 |

Les électeurs peuvent consulter cette décision au bureau du greffe municipal.

Cette décision est susceptible de référendum dans les 10 jours qui suivent le présent affichage (articles 107 à 111 LEDP).

Champagne, le 10 décembre 2021

LA MUNICIPALITE



Commune de
Champagne

Greffe municipal
Rue du Village 1
1424 Champagne

024 436 04 20
champagne@champagne.ch
www.champagne.ch